

## FONDS ALLOUÉS À LA COMPOSITION DES CLASSES

### **Lignes directrices relatives à l'utilisation des fonds alloués à la composition des classes :**

1. Les fonds accordés par le Comité conjoint provincial sur la composition des classes peuvent être affectés à tout projet approuvé par le Comité et destiné à soutenir tout enseignant aux prises avec des situations difficiles **et imprévues** liées à la composition de sa classe. **Les projets proposés devraient faire l'objet d'un échéancier précis et avoir une date de fin.** Les demandeurs doivent savoir que les fonds pour la composition des classes sont limités et qu'ils sont attribués dans les cas où les besoins sont criants.
2. Les demandeurs dont les projets sont approuvés et qui reçoivent des fonds pour la composition des classes doivent se rappeler que le matériel, les activités, les ressources ou les modifications qui découlent des projets doivent, autant que possible, être mis à la disposition des autres enseignants et écoles, et qu'un Formulaire de rapport – Soutien à la composition des classes détaillé qui comprend les données attestant l'efficacité du projet doit être rempli avant la fin de l'année scolaire.
3. Dans la plupart des cas, les fonds seront utilisés pour les ressources humaines, ce qui peut inclure le temps de suppléance ou n'importe quelle période de temps d'un poste d'enseignant ETP. Cependant, les propositions qui font usage du temps de tutorat ne seront pas prises en considération, et aucun financement ne sera accordé pour l'embauche de professionnels non enseignants. Le Comité se conformera à l'entente contractuelle conclue avec la PEITF en approuvant l'embauche d'enseignants titulaires d'un brevet.
4. Normalement, le Comité évite d'allouer des fonds pour l'achat de matériel.
5. Aucun engagement financier ne sera pris pour des projets qui se prolongeront au-delà de l'année scolaire ou pour des propositions qui n'ont pas été approuvées.
6. Le Comité se réserve le droit de financer en tout ou en partie la demande présentée.

### **Processus de demande de fonds pour la composition des classes :**

1. Seuls les membres scolaires de la PEITF pourront demander des fonds.
2. Les demandes peuvent être remplies par des enseignants, des administrateurs, des équipes d'enseignants ou des groupes d'écoles.
3. On encourage fortement les directeurs d'école à fournir des commentaires. Les demandes doivent porter la signature des directeurs d'école.
4. Une demande ne devrait être soumise que lorsque des tentatives raisonnables documentées ont été faites afin de résoudre la question au niveau de l'école ou de la commission scolaire. Le processus de demande de fonds pour la composition des classes ne vise pas à offrir une solution aux préoccupations des écoles en matière de dotation, mais il peut constituer un moyen de soulager temporairement, dans certains cas, les situations difficiles **et imprévues** liées à la composition des classes. **Toutefois, dans les cas où les besoins d'une classe ne sont toujours pas satisfaits, il n'est pas recommandé que des propositions identiques relatives à la composition des classes soient soumises à maintes reprises.**
5. Des copies de la demande doivent être envoyées au directeur de l'école et au directeur des services aux élèves de la commission scolaire.
6. Le Comité acceptera les demandes entre **le 30 septembre et le 17 février** de l'année scolaire en cours. Les demandes seront étudiées périodiquement pendant cette période.
7. Les demandes doivent être envoyées à Peter Meggs, président, Comité conjoint provincial sur la composition des classes, ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, Centre Holman, 250, rue Water, bureau 101, Summerside (Î.-P.-É.) C1N 1B6, tél. : 902-438-4850, téléc. : 902-438-4884, courriel : [pcmeggs@edu.pe.ca](mailto:pcmeggs@edu.pe.ca).

8. Les membres du Comité peuvent faire des recherches supplémentaires au sujet des demandes afin d'obtenir de plus amples renseignements, au besoin.
9. Tous les demandeurs seront avisés de la réception de leur demande par le président du Comité. Par la suite, les demandeurs dont les demandes ont été approuvées seront informés du montant précis qu'ils recevront.
10. Les membres de l'équipe des services aux élèves de la commission scolaire feront part de leurs commentaires au Comité après avoir pris connaissance des demandes.
11. Le financement sera accordé une fois qu'il aura été confirmé qu'une copie de la demande a été reçue par le Comité, par le directeur de l'école et par le directeur des services aux élèves de la commission scolaire, et après un examen de chaque demande présentée au Comité et à la commission scolaire.

## **Formulaire de demande – Composition des classes, 2011-2012**

*Les demandes seront acceptées entre le 30 septembre 2011 et le 17 février 2012.*

*Les réunions du Comité conjoint provincial sur la composition des classes pour étudier les demandes sont fixées provisoirement pour le 12 octobre (la date limite de soumission des demandes est le 30 septembre), le 14 décembre (la date limite de soumission des demandes est le 2 décembre), le 28 février (la date limite de soumission des demandes est le 17 février) et le 15 juin (la date limite pour soumettre le formulaire de rapport du soutien à la composition des classes est le 13 juin).*

Le Comité conjoint provincial sur la composition des classes dispose de fonds pour aider dans les cas spéciaux liés à la composition des classes. Le Comité acceptera seulement des demandes d'enseignants ou d'administrateurs scolaires, dans la mesure où il y a eu une occasion ou une tentative de résoudre la situation au niveau de l'école ou de la commission scolaire.

### **Personne-ressource**

**Demandeur** \_\_\_\_\_ **Date de la demande** \_\_\_\_\_

**Téléphone** \_\_\_\_\_ **Courriel** \_\_\_\_\_

**Commission scolaire** \_\_\_\_\_ **École** \_\_\_\_\_

**Directeur** \_\_\_\_\_ **Enseignant-ressource** \_\_\_\_\_

**Configuration scolaire** \_\_\_\_\_ (élémentaire, consolidée, etc.)

*Pour que votre demande soit conforme aux lignes directrices, le Comité vous invite à consulter la liste de vérification suivante :*

- Aucun nom d'élève ne sera mentionné. (La confidentialité doit être respectée. Les membres du comité ne verront aucune information renfermant les noms d'élèves.)
- On a essayé de résoudre la question au niveau de l'école ou de la commission scolaire.
- Toute l'information se trouve sur le formulaire. (La seule documentation partagée avec les membres du comité est le formulaire de demande.)
- La demande originale, signée par le directeur, doit être envoyée au président du comité et une copie doit être envoyée au directeur des services aux élèves de la commission scolaire. (Le comité étudiera les demandes seulement lorsque le directeur de l'école et le directeur des services aux élèves auront reçu des copies des demandes, et que les commentaires de l'équipe de services aux élèves de la commission scolaire auront été reçus par le comité.)

### **Profil de la classe**

**Année(s)** \_\_\_\_\_ **Nombre d'élèves** \_\_\_\_\_

Nombre d'élèves avec

a) PEI/PDT \_\_\_\_\_ b) Plan de soutien à la gestion du comportement \_\_\_\_\_ c) Adaptations \_\_\_\_\_

d) Modifications \_\_\_\_\_

Appui d'un AE :

Oui (Nombre d'heures \_\_\_\_\_)

Non

Autre soutien (préciser) \_\_\_\_\_

**Préoccupations précises au sujet de la composition de la classe**

---

---

---

---

---

---

---

---

**Interventions**

*Prière de donner des détails concernant les tentatives visant à résoudre les problèmes de composition des classes à chaque niveau.*

**École** \_\_\_\_\_

---

---

**Commission scolaire** \_\_\_\_\_

---

---

---

**Externe** \_\_\_\_\_

---

**Soutien demandé**

---

---

---

---

---

---

---

---

**Comment le soutien sera-t-il utilisé?**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Comment la réussite sera-t-elle mesurée?**

---

---

---

---

---

---

---

---

**Veillez poster l'original à :** Peter Meggs, président, Comité conjoint provincial sur la composition des classes, ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, **Centre Holman, 250, rue Water, bureau 101, Summerside (Î.-P.-É.) C1N 1B6, tél. : 902-438-4850, téléc. : 902-438-4884,** courriel : [pcmeggs@edu.pe.ca](mailto:pcmeggs@edu.pe.ca).

**Prière d'envoyer une copie au :** directeur des services aux élèves de la commission scolaire.

**Commentaires du demandeur**

---

---

---

---

---

---

---

---

\_\_\_\_\_  
*(Signature)*

\_\_\_\_\_  
*(Date)*

**Commentaires du directeur d'école *(fortement encouragés)***

---

---

---

---

---

---

---

---

\_\_\_\_\_  
*(Signature)*

\_\_\_\_\_  
*(Date)*

*Veillez soumettre le formulaire de rapport suivant à la fin de l'année scolaire.  
Cependant, on encourage les demandeurs à remplir le présent formulaire et à le soumettre aussitôt que  
leur projet de composition des classes est terminé :*

**FORMULAIRE DE RAPPORT  
SOUTIEN À LA COMPOSITION DES CLASSES, 2011-2012**

Commission scolaire :

- Commission scolaire de l'est
- Commission scolaire de l'ouest
- CSLF

Nom de l'école : \_\_\_\_\_ Nom(s) du (des) demandeur(s) : \_\_\_\_\_

Type de soutien à la composition des classes alloué :

- Temps de suppléance (précisez le nombre d'heures) \_\_\_\_\_
- Temps d'enseignant ETP (précisez le nombre d'heures) \_\_\_\_\_
- Autre (précisez) \_\_\_\_\_

Décrivez en détail comment le soutien a été utilisé dans votre classe/école.

---

---

---

---

---

---

Décrivez comment le soutien fourni a été utile pour répondre aux préoccupations liées à la composition des classes que vous avez soulevées dans votre demande, en incluant les données pertinentes. *(Au besoin, ajoutez une feuille.)*

---

---

---

---

---

---

Indiquez le nombre d'élèves touchés directement par le soutien alloué : \_\_\_\_\_

Décrivez toute amélioration du niveau de lecture ou tout autre progrès scolaire que vous avez noté.

---

---

---

---

Décrivez tout effet à long terme du soutien alloué sur votre classe/école.

---

---

---

---

Commentaires et suggestions du demandeur à l'intention du Comité conjoint provincial sur la composition des classes.

---

---

---

---

Commentaires et suggestions de l'administration à l'intention du Comité conjoint provincial sur la composition des classes.

---

---

---

**Veillez soumettre le rapport d'ici le 13 juin 2012 et en envoyer une copie au directeur des services aux élèves de la commission scolaire.**

**Peter Meggs, président**

**Comité conjoint provincial sur la composition des classes**

**Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance**

**Centre Holman**

**250, rue Water, bureau 101**

**Summerside (Î.-P.-É.) C1N 1B6**

**Tél. : 902-438-4850**

**Télec. : 902-438-4884**

**Courriel : [pcmeggs@edu.pe.ca](mailto:pcmeggs@edu.pe.ca)**